

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2252

18 novembre 2009

SOMMAIRE

Adam's Fashion Coiffure Sàrl	108092	Maag Pump Systems S.à r.l.	108059
Agrabah S.A.	108084	Mandrinvest S.A.	108066
Aloha International S.A.	108096	Marfinco S.A.	108059
Ananya One S.à r.l.	108072	Medveritas S.A.	108058
Anfinanz Holding S.A.	108070	Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg ..	108092
Broadtech S.A.	108096	Mérite Jeunesse Luxembourg	108092
CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l. ...	108066	Monterey Holdings I Sàrl	108089
CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l. ...	108080	Nabla 2000 S.A.	108084
Cinquant S.A.H.	108088	NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A.	
Cinquant S.A.H.	108088	108085
Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l.		Objectif Langues S.à r.l.	108058
.....	108090	Petraland S.A.	108084
Daneme International S.A.	108070	Pimco Luxembourg S.A.	108089
D.P. Consulting S.A.	108066	Pizzeria ZIO PEPE	108089
Dresdner Leasing 5 S.à r.l.	108090	Quiver S.A.	108096
European Investment Company S.A. ...	108058	RA Investments Luxembourg I S.à r.l. ..	108063
Free Piper S.A.	108080	Reynolds Consumer Products (Luxem-	
GTA G.m.b.H.	108062	bourg) S.à r.l.	108050
HC Investissements IV S.à r.l.	108091	Romey S.à r.l.	108091
Invesco CE Fund	108058	SOMARFI (Société Maritime de Finance-	
Jafar S.A.	108089	ment) S.A.	108066
LBBW Immobilien Luxembourg S.A. ...	108059	Sun Pacific International SA	108070
Lexington Capital Holdings Sàrl	108072	Theseus European CLO S.A.	108070
Louviam S.à r.l.	108089	Thirty Invest Sàrl	108090

Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.959.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Reynolds Consumer Products (NZ) Limited, a company incorporated and organized under the laws of New Zealand, having its registered office at c/- Bell Gully, Level 22 Vero Centre, 48 Shortland St, Auckland, New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office under number 2075321,

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Auckland (New Zealand), on September 15, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration**Art. 1. Name.**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or

otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company will regard the shares as indivisible, with only one owner permitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if each states it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be passed by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Resolutions are only validly passed if (subject to 13.3) they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be passed by a majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Reynolds Consumer Products (NZ) Limited, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for five hundred (500) shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. (i) The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period of time:

- Gregory Alan Cole, born on March 12, 1963, in Auckland, New Zealand, Executive, whose private address is at 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, New Zealand.

(ii) The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ, born on November 20, 1970, in Amersfoort (South Africa), whose professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Olivier DORIER, born on September 25, 1968, in Saint-Rémy (France), whose professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Reynolds Consumer Products (NZ) Limited, une société constituée et organisée selon les lois de Nouvelle-Zélande, avec siège social à c/- Bell Gully, Level 22 Vero Centre, 48 Shortland St, Auckland, Nouvelle-Zélande, enregistrée auprès du registre du commerce de Nouvelle-Zélande sous le numéro 2075321,

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Auckland (Nouvelle-Zélande), le 15 Septembre 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 13.3) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Reynolds Consumer Products (NZ) Limited, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. (i) La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Gregory Alan Cole, né le 12 mars 1963 à Auckland, Nouvelle-Zélande, Cadre de direction, ayant pour adresse personnelle 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, Nouvelle-Zélande.

(ii) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), dont l'adresse professionnelle est au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Olivier DORIER, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), dont l'adresse professionnelle est au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39932. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009140026/432.

(090169592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Medveritas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.676.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour MEDVERITAS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139889/16.

(090168627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

European Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.287.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139885/10.

(090168683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Invesco CE Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.533.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009139884/10.

(090168713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Objectif Langues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.572.

Monsieur Amaël MEIGNAN né le 29 février 1980 à Metz, France, demeurant à F-57340 Baronville, 5, rue de Nancy, France, a transféré, en date du 9 Octobre 2009, 3.125 parts sociales de la Société à Madame Mélanie SCHUMMER née le 3 Avril 1978 à Forbach, France demeurant à F-57340 Baronville, 5, rue de Nancy, France;

A la suite des cessions décrites ci-dessus, le capital social de la Société sera ainsi composé:

1. Monsieur Tim DRISCOLL, 9.375 parts sociales;
2. Monsieur Amaël MEIGNAN 6.250 parts sociales;
3. Monsieur Jean-Olivier MICHAUX, 6.250 parts sociales; et
4. Madame Mélanie SCHUMMER 3.125

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 Octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138823/18.

(090168308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

LBBW Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.848.

durch Schreiben an die Gesellschaft vom 20. Oktober 2009 von Herrn Mario DI STEFANO, Verwaltungsratsmitglied, legt dieser sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung nieder.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009138824/14.

(090168286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 487.340,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.254.

Extrait des résolutions prises par Clyde Blowers Capital S.à r.l. le 30 Octobre 2009

L'associé unique de la Société a nommé Maître Pierre Metzler, avocat, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse comme gérant de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138822/15.

(090168314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Marfinco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 60.516.

In the year two thousand nine, on the ninth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MARFINCO S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, than residing in Hesperange, on July 31st, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés number 659 of November 25th, 1997 and the Articles of Incorporation have been amended at last pursuant to a deed of the undersigned notary on February 14th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 412 of April 16th, 2003.

The meeting was opened by Mr Benoît TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick SGANZERLA, accountant, residing professionally 17, rue des Jardiniers in L-1835 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

II. As it appears from the attendance list, all the shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve and liquidate the company;
2. Appointment of Daley Stratégies S.A. as liquidator and determination of its powers and remuneration;
3. Appointment of Sunny Invest & Trade Ltd. as auditor to the liquidation;
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and liquidate the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Daley Stratégies S.A., a company with registered office at Jasmin Court, 35a, Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize, as liquidator of the Company.

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be remunerated according to standard usage.

Third resolution

The general meeting decides to appoint as auditor of the liquidation Sunny Invest & Trade Ltd., a company with registered office at Jasmin Court, 35a, Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize.

Fourth resolution

The general meeting decides to grant full and complete discharge without any reserve no restriction to the directors and statutory auditor of the company as of October 9th, 2009.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARFINCO S.A., une société anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 31 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 659 du 25 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 412 du 16 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Sganzerla, expert comptable, demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de liquider la société.
2. Nomination de Daley Stratégies S.A. liquidateur de la société et détermination de ses pouvoirs et émoluments.
3. Nomination de Sunny Invest & Trade Ltd. en qualité de commissaire à la liquidation.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la société Daley Stratégies S.A., ayant son siège social à Jasmin Court, 35a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize.

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Sunny Invest & Trade Ltd. en qualité de commissaire à la liquidation, une société ayant son siège social Jasmin Court, 35a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge sans restrictions ni limitations aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société jusqu'au 9 octobre 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé B. TASSIGNY, M. NEZAR, P. SGANZERLA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42262. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009138943/133.

(090168028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

GTA G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 34.952.

Im Jahre zweitausendneun, den sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Peter Nikolaus GESELLCHEN, Geschäftsführer, geboren in Schweich (Deutschland) am 10. Dezember 1936, wohnhaft in D-54338 Schweich, Am Bahnhof;

2) Herr Peter Josef GESELLCHEN, Baumaschinenführer, geboren in Schweich (Deutschland) am 11. Januar 1957, wohnhaft in D-54343 Naurath, Föhrenerstrasse 1.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "GTA, GmbH", mit Sitz in L-1141 Luxemburg, 78, rue des Artisans, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. September 1990, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 93 vom 28. Februar 1990, deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 19. Juni 1998, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 660 vom 17. September 1998, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Georges d'Huart, mit Amtssitz in Pétange, am 29. Januar 1999, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 318 vom 6. Mai 1999, gemäß Gesellschafterbeschluss unter Privatschrift vom 15. März 2002, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1375 vom 23. September 2002.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 34.952.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-), voll eingezahlt.

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Herrn Peter Nikolaus GESELLCHEN, vorbenannt, vierhundert Anteile,	400
2) Herrn Peter Josef GESELLCHEN, vorbenannt, einhundert Anteile,	100
Total: fünfhundert Anteile,	500

III.- Alsdann nehmen die Gesellschafter der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handeln, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigiger Beschluss:

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-1141 Luxemburg, 78, rue des Artisans nach L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig zu verlegen.

Daraufhin wird der erste Absatz von Artikel 3 der Satzungen der Gesellschaft umgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

"Der Gesellschaftssitz befindet sich in Mertert."

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von achthundert Euro (EUR 800.-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleiben die Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

V.- Die Komparenten erwählen Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Peter Nikolaus GESELLCHEN, Peter Josef GESELLCHEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, auf stempelfreies Papier dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 29. Oktober 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009138939/54.

(090168182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

RA Investments Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 74.346,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.163.

In the year two thousand nine, on the seventh day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RA Investments Luxembourg I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.163 (the Company). The Company was incorporated on May 9, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1410, on July 10, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on December 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 167 on January 26, 2009.

There appeared:

Riverside Asia Childcare, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4559153 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at October 6, 2009 (i.e., EUR 1.- = USD 1.4722), (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one United States Dollar (USD 1.-) each, (iii) determination of the number of shares of the Company in exchange and replacement of the one hundred and one thousand (101,000.-) shares having a par value of fifty Eurocents (EUR 0.50) each at seventy-four thousand three hundred and forty-six (74,346.-) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (iv) conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars;

2. Subsequent amendment to article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the above changes;

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1.-) each and the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from fifty thousand and five hundred Euro (EUR 50,500.-) into United States Dollars (USD) at the exchange rate quoted by the

European Central Bank on October 6, 2009, i.e., EUR 1.- = USD 1.4722, it being understood that the share capital of the Company is now set at seventy-four thousand and three hundred and forty-six United States Dollars (USD 74,346.-) and that an amount of ten cents (USD 0.10) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares in exchange and replacement of one hundred and one thousand (101,000.-) shares of the Company having a par value of fifty Eurocents (EUR 0.50) each at seventy-four thousand three hundred and forty-six (74,346) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars.

Second resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital.

The share capital of the Company is set at seventy-four thousand three hundred and forty-six United States Dollars (USD 74,346.-) divided into seventy-four thousand and three hundred and forty-six (74,346) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1.-) each and the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RA Investments Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.163 (la Société). La Société a été constituée le 9 mai 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 10 juillet 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1410. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 décembre 2008, suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 167 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 167.

A comparu:

Riverside Asia Childcare, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4559153 (l'Associé Unique),

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. (i) conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) aux dollars américains (USD) au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne au 6 octobre 2009 (càd. EUR 1,- = USD 1,4722), (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune, (iii) détermination du nombre de parts sociales de la Société en échange et remplacement des cent un mille (101.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'Euros (EUR 0,50) chacune en soixante-quatorze mille trois cent quarante-six (74.346) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et (iv) conversion de tous les comptes dans les livres comptables de la Société de l'Euro aux dollars américains.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

III Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de cinquante mille cinq cents euros (EUR 50.500,-) en dollars américains au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne au 6 octobre 2009, càd. EUR 1,- = USD 1,4722, étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à soixante-quatorze mille trois cent quarante-six dollars américains (USD 74.346,-) et qu'un montant de dix cents (USD 0,10) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide de fixer de la valeur nominale de parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer du nombre de parts sociales en échange et remplacement des cent un mille (101.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'Euros (EUR 0,50) chacune en soixante-quatorze mille trois cent quarante-six (74.346) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres comptables de la Société de l'Euro en dollars américains.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatorze mille trois cent quarante-six dollars américains (USD 74.346,-) représenté par soixante-quatorze mille trois cent quarante-six (74.346) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, étant toutes entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42352. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009138947/162.

(090167810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

SOMARFI (Société Maritime de Financement) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009138908/9.

(090168285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 289.175,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.844.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2454 du 30 décembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009138904/14.

(090168032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Mandrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138903/10.

(090167607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

D.P. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.902.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

St. Kilda S.A., une société établie et ayant son siège social à Suite 13 First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe Republic of Seychelles (IBC N° 045085),

ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 octobre 2009.

Cette procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "D.P. Consulting S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:
 - Monsieur Daniel Pupita, restaurateur, né à Esch-sur-Alzette le 24 août 1962, demeurant au 7, Domaine Schmiseleck, à L-3372 Leudelange.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Shareholder & Directorship Services Ltd, une société établie et ayant son siège social à Suite 13 First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe République des Seychelles (IBC N° 030942).
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.
5. Le siège social de la société est fixé L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44546. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009138932/183.

(090168072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Theseus European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.975.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009138900/13.

(090167619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Daneme International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.863.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

TMF Corporate Services S.A. / TMF Secretariat Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138901/12.

(090167618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Sun Pacific International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Kemal Akyel

Administrateur

Référence de publication: 2009138899/12.

(090167621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Anfinanz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.739.

Im Jahre zweitausendneun, den vierzehnten Juli.

Vor Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ANFINANZ HOLDING S.A., mit Sitz in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.739, gegründet durch Urkunde des Notars Edmond SCHROEDER, vormals mit dem Amtssitz in Mersch, vom 6. Dezember 1991, veröffentlicht im Memorial C Nummer 195 vom 12. Mai 1992, letztmalig abgeändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Edmond SCHROEDER vom 13. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 524 vom 4. April 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Robert LANGMANTEL, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Frisange.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Robert LANGMANTEL, vorgenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1 ° Abänderung vom letzten Absatz von Artikel 4 der Satzungen über die Vertretungsbefugnis der Verwaltungsratsmitglieder,

2 ° Annahme der Niederlegung von Verwaltungsratsmitgliedern,

3 ° Ernennung von Verwaltungsratsmitgliedern,

4 ° Festlegung der Vertretungsbefugnis der Verwaltungsratsmitglieder.

5 ° Ernennung des Aufsichtskommissars.

6 ° Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den letzten Absatz von Artikel 4 der Satzungen über die Vertretungsbefugnis der Verwaltungsratsmitglieder wie folgt abzuändern:

Art. 4. Verwaltung. (Letzter Absatz). „Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet wie dies durch die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschlossen wird.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Niederlegung des Mandates der Herren Georges MAJERUS und Diester FEUSTEL als Verwaltungsratsmitglieder sowie von Herrn Robert LANGMANTEL als Vorsitzender des Verwaltungsrates an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Dritter Beschluss

Die Versammlung ernennt folgende Personen zu Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von sechs Jahren:

- Herr Manfred RUNGE, Kaufmann, geboren in Celle (Deutschland), am 17. November 1943, wohnhaft in D-49324 Melle, Am Stadtgraben 20A (Deutschland);

- Herr Axel RUNGE, Kaufmann, geboren in Nienhagen (Deutschland), am 5. Mai 1967, wohnhaft in D-32257 Bünde, Heidkampstrasse 46 (Deutschland).

Die Generalversammlung erneuert das Mandat des Herrn Robert LANGMANTEL als Verwaltungsratsmitglied für eine Dauer von sechs Jahren ab heute.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Gesellschaft nunmehr rechtsgültig Dritten gegenüber vertreten wird durch die alleinige Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Mandat der FIDES INTER-CONSULT S.A als Aufsichtskommissar für eine Dauer von sechs Jahren zu verlängern.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Langmantel Robert, Sandra Schenk, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juillet 2009 LAC/2009/28211. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009138975/71.

(090167632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Lexington Capital Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009138909/13.

(090168367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Ananya One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.905.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth day of September.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ananya Holdings Limited, a company limited by shares organized and existing under the laws of Isle of Man, having its registered office at St George's Court, Upper Church Street, Douglas, IM1 1EE, Isle of Man,

hereby represented by Ms Petra Mala, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form.

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination.

The Company will have the denomination "Ananya One S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- GBP (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED POUNDS STERLING) represented by 12,500 (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED) shares (parts sociales) of 1.- GBP (ONE POUND STERLING) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not to be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director and in case of plurality of directors, by the sole signature of one director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 11.00 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the board of directors, at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- i. statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- ii. interim accounts not older than one (1) month preceding the distribution date must be prepared by the board of directors;
- iii. such interim dividends may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

Interim dividends may be paid in cash or in kind at the discretion of the board of directors.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in GBP)	% of share capital	Paid-up capital
Ananya Holdings Limited	12,500	12,500.-	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash together with the share premium in an amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (12,500.- GBP), so that the amount of twenty-five thousand Pounds Sterling (25,000.- GBP) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

108076

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by two directors:
 - a. Mr Ivo Kustura, master in laws, born on 20 September 1969 in Jajce, Bosnia and Herzegovina, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - b. Mr Jean Lambert, master in economics, born on 2 May 1952 in Luxembourg, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre,
Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ananya Holdings Limited, une société à responsabilité limitée par actions organisée et existante sous les lois de l'île de Man, ayant son siège social au St George's Court, Upper Church Street, Douglas, IM1 1EE, l'île de Man, ici représentée par Mademoiselle Petra Mala, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable "Société du Groupe").

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination.

La Société aura la dénomination: "Ananya One S.à r.l."

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle des associés.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11 - Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Dans les limites légales, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- i. les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s);
- ii. les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le conseil de gérance;
- iii. un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés en espèce ou en nature à la discrétion du conseil de gérance.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en GBP)	% de capital social	Capital libéré
Ananya Holdings Limited	12.500	12.500,-	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire ensemble avec la prime d'émission d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) de sorte que le montant de vingt-cinq mille livres sterling (25.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.600,-.

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par 2 gérants, à savoir:

a. Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, né le 20 septembre 1969 à Jajce, Bosnie et Herzégovine, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

b. Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, né le 2 mai 1952 au Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MALA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 octobre 2009, LAC/2009/40967: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2009

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009138928/419.

(090168030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 289.175,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.844.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2454 du 30 décembre 2006.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009138905/14.

(090168206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Free Piper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.901.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 73.890,

ici représentée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 2 octobre 2009.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FREE PIPER S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 octobre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 9 octobre 2009, LAC/2009/41920: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009138930/202.

(090168015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Agrabah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009138898/12.

(090167624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Nabla 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009138897/12.

(090167626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Petraland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009138896/12.

(090167627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.900.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration at the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"). The Company has transferred its registered office and central administration from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned, notary residing in Luxembourg, dated 16 October 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Me Laurent SCHUMMER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Carolin, WEIRAUCH, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million six hundred ten thousand two hundred eighty-five United States Dollars (USD1,610,285) to raise it from its present amount of two hundred twenty thousand one hundred forty-nine United States Dollars (USD 220,149) to one million eight hundred thirty thousand four hundred thirty-four United States Dollars (USD 1,830,434);

2 To issue one million six hundred ten thousand two hundred eighty-five (1,610,285) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each having the same rights and privileges as the existing shares;

3 To accept the subscription of the new shares by Nomura Structured Holdings plc and to accept payment in full for such new shares together with an aggregate share premium of one billion nine hundred nineteen million three hundred fifty-two thousand nine hundred eight United States Dollars (USD 1,919,352,908) by a contribution in cash;

4 To amend Article 5 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase;

5 To allocate the paid share premium in an amount of one hundred eighty-three thousand forty-three United States Dollar (USD 183,043) to the legal reserve.

6 Miscellaneous.

(i) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each shareholder were shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(ii) The entire corporate capital of the Company was represented at the meeting; all shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(iii) The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iv) The general meeting of shareholders adopted the following resolutions each time by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million six hundred ten thousand two hundred eighty-five United States Dollars (USD 1,610,285) to raise it from its present amount of two hundred twenty thousand one hundred forty-nine United States Dollars (USD 220,149) to one million eight hundred thirty thousand four hundred thirty-four United States Dollars (USD 1,830,434);

Second resolution

The general meeting resolved to issue one million six hundred ten thousand two hundred eighty-five (1,610,285) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as of 16 October 2009.

Subscription - Payment

Thereupon appeared: Nomura Structured Holdings plc, with registered office at International House, 3 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, registered at the Irish Companies Registration Office under number 410368 ("NSH"),

represented by Me Laurent Schummer, prenamed, by virtue of a proxy dated 16 October, 2009, and declared after having waived its preferential subscription right, if any, to subscribe to the one million six hundred ten thousand two hundred eighty-five (1,610,285) new shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and to fully pay them up, together with an aggregate share premium of one billion nine hundred nineteen million three hundred fifty-two thousand nine hundred eight United States Dollars (USD 1,919,352,908) by a payment in cash of an aggregate amount of one billion nine hundred twenty million nine hundred sixty-three thousand one hundred ninety-three United States Dollars (USD 1,920,963,193).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the aggregate amount of one billion nine hundred twenty million nine hundred sixty-three thousand one hundred ninety-three United States Dollars (USD 1,920,963,193) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the general meeting decides (i) to accept the said subscription and payment by the NSH, (ii) to allot the new shares to the Shareholder as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

In order to reflect the above capital increase, the general meeting resolved to amend Article 5, paragraph 1 of the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one million eight hundred thirty thousand four hundred thirty-four United States Dollars (USD 1,830,434) divided into one million eight hundred thirty thousand four hundred thirty-four (1,830,434) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The general meeting resolved to allocate part of the paid share premium in an amount of one hundred eighty-three thousand forty-three United States Dollar (USD 183,043) to the legal reserve.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand Euro (EUR 6,000).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 3.15 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (la "Société"). La Société a transféré son siège social et son administration centrale des Iles Cayman au Grand Duché de Luxembourg par acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La réunion a été ouverte à 15.00 heures sous présidence de Me Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg qui a nommé Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire.

L'assemblée a choisi Me Carolin WEIRAUCH, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau de la réunion étant constitué, le président a déclaré et demandé au notaire de certifier les déclarations suivantes:

L'agenda de la réunion est la suivante:

Agenda

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de un million six cent dix mille deux cent quatre-vingt-cinq Dollars des États-Unis (USD 1.610.285) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt mille cent quarante-neuf Dollars des États-Unis (USD 220,149) à un million huit cent trente mille quatre cent trente-quatre Dollars des États-Unis (USD 1.830.434).

2 Émission d'un million six cent dix mille deux cent quatre-vingt-cinq (1.610.285) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Nomura Structured Holdings plc et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales avec une prime d'émission totale d'un milliard neuf cent dix-neuf millions trois cent cinquante-deux mille neuf cent huit Dollars des États-Unis (USD 1.919.352.908) par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Allocation de la prime d'émission pour un montant de cent quatre-vingt trois mille quarante-trois Dollar des États-Unis (USD 183.043) à la réserve légale.

6 Divers

(i) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(ii) L'intégralité du capital social était présente ou représentée à la présente assemblée; tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour et déclarent qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(iii) L'assemblée générale était régulièrement constituée et pouvait délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iv) L'assemblée générale a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million six cent dix mille deux cent quatre-vingt-cinq Dollars des États-Unis (USD 1.610.285) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt mille cent quarante-neuf Dollars des États-Unis (USD 220,149) à un million huit cent trente mille quatre cent trente-quatre Dollars des États-Unis (USD 1.830.434).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre un million six cent dix mille deux cent quatre-vingt-cinq (1.610.285) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar (USD 1) des États-Unis chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du 16 octobre 2009.

Souscription - Paiement

Est intervenu aux présentes: Nomura Structured Holdings plc, ayant son siège social à International House, 3 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, enregistré auprès du Irish Companies Registration Office sous le numéro 410368 ("NSH"),

représentée par Me Laurent Schummer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2009 et déclare, après renonciation à son droit préférentiel de souscription, s'il en existe, de souscrire un million six cent dix mille deux cent quatre-vingt-cinq (1.610.285) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollars des États-Unis (USD 1) chacune, et de les libérer ensemble avec une prime d'émission d'un montant de un milliard neuf cent dix-neuf millions trois cent cinquante-deux mille neuf cent huit Dollars des États-Unis (USD 1.919.352.908) par paiement en espèces d'un montant d'un milliard neuf cent vingt million neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize Dollars des États-Unis (USD 1.920.963.193).

Preuve de ce paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant total d'un milliard neuf cent vingt million neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize Dollars des États-Unis (USD 1.920.963.193) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, l'assemblée générale à (i) d'accepter ladite souscription et paiement par NSH, et (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales à l'Associé tel qu'indiqué ci-dessus, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à un million huit cent trente mille quatre cent trente-quatre Dollars des États-Unis (USD 1.830.434) divisé en un million huit cent trente mille quatre cent trente-quatre (1.830.434) actions, ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'allouer une partie de la prime d'émission pour un montant de cent quatre-vingt trois mille quarante-trois Dollar des États-Unis (USD 183.043) à la réserve légale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ six mille euros (EUR 6.000.-).

N'étant plus d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L.SCHUMMER, M.NEZAR, C.WEIRAUCH, G.LECUIE.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2009 Relation: LAC/2009/43571 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (singé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Gérard LECUIE.

Référence de publication: 2009138944/180.

(090168035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Cinquant S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 16.540.

Le bilan au 31 décembre 2008 de la société CINQUART S.A.H. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009138891/15.

(090168197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Cinquant S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 16.540.

Le bilan au 31 décembre 2007 de la société CINQUART S.A.H. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009138892/15.

(090168195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Pimco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.327.

Le Bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138894/10.

(090167608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Louviam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.791.

Extrait du contrat de cessions de parts de la Société en date du 29 septembre 2008

En vertu du contrat de cession de parts signé le 29 septembre 2008, l'associé unique de la Société Layca (Management) S.A. a transféré la totalité des parts qu'ils détenait dans la Société à:

Westwind Equity Partners, LLC une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etas-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 874 Walker Road, Suite C, Dover, 19904 Delaware (Etas-Unis d'Amérique) et immatriculée sous le numéro 4230238 avec le Delaware Division of Corporations.

Luxembourg, le 22 Octobre 2009.

Claudine Schinker.

Référence de publication: 2009138832/14.

(090167959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Monterey Holdings I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.103.725,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.057.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Octobre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009138893/14.

(090167792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Jafar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009138895/12.

(090167629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Pizzeria ZIO PEPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 35, rue de la Toison d'Or.
R.C.S. Luxembourg B 78.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138888/10.

(090168250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Thirty Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.973.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 26 octobre 2009

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 26 octobre 2009, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré 100 parts ordinaires de 125 Euro détenues dans la Société à EPFCEE S.A., ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Manager

Référence de publication: 2009138828/18.

(090168109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.395.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 18 septembre 2009

Le 18 septembre, 2009, L'associé Unique a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Mr Doeke van der Molen en qualité d'Administrateur de la société avec effet au 18 septembre, 2009;

- de nommer Mme Christelle Ferry ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 18 septembre, 2009 et pour une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance se compose de la manière suivante:

- Tim van Dijk
- Kariem Abdellatif
- Christelle Ferry

Leurs mandats ont une durée illimitée.

Il est rappelé qu'ils ont le pouvoir d'engager la Société par signature conjointe.

Luxembourg, le 18 Septembre 2009.

Kariem Abdellatif and Tim van Dijk

Gérants

Référence de publication: 2009138830/22.

(090168096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Dresdner Leasing 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.842.

—
En date du 28 août 2009, Henrietta Frances Jane Richardson, avec adresse professionnelle au 52, Colebrooke Row, N1 8AF Londres, Royaume-Uni, a démissionné de son mandat de Gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138826/12.

(090168138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Romey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.933.956,21.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 57.096.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales sous-seing privé, signées par les cédants et les cessionnaires et acceptées par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société ROMEY S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Madame Rita KROMBACH-MEYER, née le 20/11/1951 à Luxembourg, demeurant à L-1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines: cent sept mille cinq cent cinquante-cinq parts sociales	107.555
Monsieur François MEYER, né le 04/07/1954 à Luxembourg, demeurant à L-1420 Luxembourg, 94, avenue Gaston Diederich: quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-dix parts sociales	93.890
Monsieur Max MEYER, né le 04/07/1954 à Luxembourg, demeurant à L-8508 Redange, 36, rue de Reichlange: soixante et onze mille sept cent cinquante parts sociales	71.750
Madame Diane LASKARIS-MEYER, née le 9 juin 1949 à Luxembourg, demeurant GR-15452 Psychico, Narkissou 14: cinq mille six cent vingt parts sociales	5.620
Mademoiselle Iro LASKARIS, née à Athènes le 15/06/1977, demeurant GR-15452 Psychico, Narkissou 14: cinq mille six cent vingt parts sociales	5.620
Mademoiselle Anna LASKARIS, née à Holargos le 18/05/1979, demeurant GR-15452 Psychico, Narkissou 14: cinq mille six cent vingt parts sociales	5.620
Monsieur Christian KROMBACH, né le 14/12/1972 à Luxembourg, demeurant à L-1465 Luxembourg, 22, rue Michel Engels: sept mille cinq cents parts sociales	7.500
Monsieur Thierry KROMBACH, né le 24/08/1976 à Luxembourg, demeurant à L-1361 Luxembourg, 2, rue de l'ordre de la Couronne de Chêne: sept mille cinq cents parts sociales	7.500
Monsieur Patrick KROMBACH, né le 11/10/1978 à Luxembourg, demeurant à D-68165 Mannheim, Stresemannstrasse 19D: sept mille cinq cents parts sociales	7.500
Monsieur Georges KROMBACH, né le 19/12/1980 à Luxembourg, demeurant à F-75017 Paris, 158, Boulevard Pereire: sept mille cinq cents parts sociales	7.500
Total: trois cent vingt mille et cinquante-cinq parts sociales	320.055

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009138825/37.

(090168150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

HC Investissements IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.636.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises en date du 21 octobre 2009

L'Associé unique de HC INVESTISSEMENTS IV S.à.r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction de gérant et ce avec effet au 9 octobre 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gérant avec effet au 9 octobre 2009 pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2009138827/15.

(090168118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Adam's Fashion Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 146.309.

—
Cession de parts du 26 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-six octobre

Ont comparu:

Madame DUARTE DE ABREU Ana Paula, demeurant à L-4818 Rodange, 1, avenue Dr. Gaasch, née le 7 décembre 1968 à Lisbonne

Monsieur LARHDASSE David, demeurant à L-4818 Rodange, 1, avenue Dr. Gaasch, né le 17 décembre 1967 à Rabat
uniques associés de la société à responsabilité limitée " Adam's Fashion Coiffure S.à.r.l.", avec siège à L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer., RC No B 146.309 constituée suivant acte notarié du 30 avril 2009 N°249, publié au Mémorial C No 1197 de l'année 2009

Lesquels comparants ont requis d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

Madame DUARTE DE ABREU Ana Paula, préqualifiée (détenteur de 100 parts sociales) cède par les présentes 75 parts sociales au prix global de 9.375,00.-€ euro (neuf mille trois-cent-soixante-quinze.-€), comme suit:

- 75 parts sociales à Monsieur LARHDASSE David

, lequel accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur LARHDASSE David,	75 parts
- Madame DUARTE DE ABREU Ana Paula	25 parts
Total:	100 parts

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de deux cent vingt euros trente-huit centimes, hors taxe.

M. LARHDASSE David / Mme DUARTE DE ABREU Ana Paula.

Référence de publication: 2009138831/29.

(090167986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Mérite Jeunesse Luxembourg, Fondation,

(anc. Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 19.

L'an deux mil neuf.

Le vingt et un septembre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. S.A.R. le Prince Guillaume de Luxembourg, né à Betzdorf, le 1^{er} mai 1963 (no matricule 19630501256), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5316 Contern, 53, rue des Prés;

2. Monsieur Georges METZ, directeur du Service National de la Jeunesse, né à Luxembourg, le 12 juin 1965 (no matricule 19650612275), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8134 Bridel, 2a, rue Henri Hemes;

3. Monsieur Gilles BLEY, instituteur, né à Luxembourg, le 19 juin 1974 (no matricule 19740619252), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1242 Luxembourg, 32, rue des Bleuets;

4. Monsieur Stéphane GILBART, professeur honoraire de l'Ecole européenne, né à Courcelles (Belgique), le 27 août 1948 (no matricule 19480827034), de nationalité belge, demeurant à L-8146 Bridel, 3, rue Oster;

5. Monsieur Georges HAUSEMER, directeur honoraire de l'Office national du Tourisme, né à Luxembourg, le 5 juin 1928 (no matricule 19280605177), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2172 Luxembourg, 2, rue Alphonse Munchen;

6. Monsieur Louis KARMEYER, président de l'Union Grand-Duc Adolphe, né à Luxembourg, le 7 juillet 1939 (no matricule 19390707196), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5680 Dalheim, 16, Waldbriedemeserstrass;

ici représenté par Monsieur Georges METZ, prédit, agissant en vertu l'une procuration spéciale sous seing privé en date du 10 septembre 1009,

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

7. Monsieur Frantz-Charles MULLER, directeur honoraire du Service National de la Jeunesse, né à Luxembourg, le 4 octobre 1942 (no matricule 19421004458), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5364 Schrassig, 7, beim Fuussebuer;

8. Madame Josée BREDIMUS-KOHNEN, coordinatrice honoraire du Mérite Jeunesse, née à Wiltz, le 18 mars 1948 (no matricule 19480318148), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9676 Noertrange, 14, an Heirich;

9. Madame Gaby KUNSCH, directrice de l'Institut National de Langues Luxembourg, née à Luxembourg, le 5 mars 1949 (no matricule 19490305125), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5364 Schrassig, 7, beim Fuussebuer;

10. Madame Marlyse PAULY, secrétaire générale du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, née à Bettembourg, le 13 août 1950 (no matricule 19500813140), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3317 Bergem, 8, Stéewée;

11. Monsieur Claude BAUMANN, directeur du Centre Episcopal Convict, né à Differdange, le 3 mai 1959 (no matricule 19590503110), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 7, Gaich;

12. Monsieur Maurits van RIJCKEVORSEL, employé privé, né à Luxembourg, le 28 juillet 1964 (no matricule 19640728259), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6930 Mensdorf, 16a, rue d'Uebersyren;

13. Monsieur Marc CROCHET, directeur des opérations de la Croix Rouge Luxembourgeoise, né à Luxembourg, le 28 mai 1968 (no matricule 19680528155), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8248 Mamer, 1, rue de la Montée;

agissant en leurs qualité d'administrateurs du conseil d'administration de l'établissement public "MERITE JEUNESSE BENELUX, LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique" avec siège social à L-1616 Luxembourg, 24-26 Place de la Gare;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section G numéro 19;

constitué suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman alors de résidence à Luxembourg en date du 24 septembre 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 22.226.

Lesquels comparants agissant comme prédits déclarent adopter une refonte des statuts de la Fondation conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

REFONTE DES STATUTS

Chapitre I^{er}. Nature, Dénomination

Art. 1^{er}. La Fondation prend la dénomination de "Mérite Jeunesse Luxembourg", ci-après d'ignée la "Fondation"

Chapitre II. Objet

Art. 2. La Fondation a pour objet de favoriser et de soutenir le développement des jeunes, sans distinction de langue, de nationalité, d'handicap physique et/ou mental, de sexe, de conviction politique, philosophique ou confessionnelle et conformément aux principes et règlements de l'organisation "Duke of Edinburgh's Award International Association".

L'idée qui est à la base des actions de la Fondation, porte sur le défi individuel. Ainsi la Fondation offre aux jeunes des activités et un encadrement qui leur permettent de développer leurs capacités personnelles en vue de favoriser leur intégration sociale et culturelle, dans le respect de la Nature et dans un esprit de fraternité.

La Fondation va notamment:

a. proposer aux jeunes des programmes équilibrés, non compétitifs, d'activités bénévoles qui encouragent la découverte et le développement personnels, l'indépendance, la persévérance, la responsabilité vis-à-vis d'eux-mêmes et les services à rendre à la communauté. Les programmes portent sur la découverte de nouveaux talents et compétences, l'expédition, les activités sportives et le service à autrui;

b. mettre en place un système de tutorat des jeunes participant aux programmes énumérés sous a.;

c. établir un système de reconnaissance individuelle de l'effort accompli par le jeune dans le cadre de programmes énumérés sous a. Des degrés divers peuvent être atteints par le jeune, selon son âge et ses capacités. Chaque degré donne droit à un insigne qui est délivré par le conseil d'administration après vérification des efforts fournis par le jeune et conformément aux règles de l'organisation "Duke of Edinburgh's Award International Association";

d. instaurer un prix spécial pour reconnaître des efforts extraordinaires accomplis par des groupes de jeunes;

e. soutenir soit matériellement, soit financièrement tout projet ou toute autre association ayant un objet similaire à l'objet de la Fondation ou offrant des activités qui rentrent dans le cadre de l'un des programmes d'activités établis par le conseil d'administration.

Chapitre III. Durée, Siège

Art. 3. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Fondation est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par une délibération du conseil d'administration statuant conformément à l'article 14 des statuts.

Chapitre IV. Patrimoine, Recettes

Art. 5. La dotation initiale apportée par les fondateurs de la Fondation s'élève à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EURO SOIXANTE-SEPT CENTS (Euro 12.394,67).

Art. 6. Le patrimoine de la Fondation comprendra:

- a) la dotation de la Fondation;
- b) les subsides et subventions de toutes sortes ainsi que des dons et legs qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par les articles 16 et 36 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

Chapitre V. Administration

Art. 7. La Fondation est administrée et représentée dans toutes Les relations civiles et administratives par un conseil d'administration composé de cinq membres au minimum et de treize membres au maximum.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Les mandats sont renouvelables. En cas d'expiration d'un mandat ou de démission, révocation ou décès d'un administrateur, il sera pourvoi, selon le cas, à un renouvellement ou à un remplacement conformément aux règles ci-après.

Au jour du présent acte le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

1. S.A.R. le Prince Guillaume de Luxembourg, prèdit, président;
2. Monsieur Georges METZ, prèdit, vice-prèsident;
3. Monsieur Gilles BLEY, prèdit, vice-prèsident;
4. Monsieur Stéphane GILBART, prèdit, secrètaire;
5. Monsieur Georges HAUSEMER, prèdit, trèsorier;
6. Monsieur Louis KARMEYER, prèdit, administrateur;
7. Monsieur Frantz-Charles MULLER, prèdit, administrateur;
8. Madame Josée BREDIMUS-KOHNEN, prèdite, administratrice;
9. Madame Gaby KUNSCH, prèdite, administratrice;
10. Madame Marlyse PAULY, prèdite, administratrice;
11. Monsieur Claude BAUMANN, prèdit, administrateur;
12. Monsieur Maurits van RIJCKEVORSEL, prèdit, administrateur;
13. Monsieur Marc CROCHET, prèdit, administrateur;

En cas de mandat à pourvoir pour une des raisons énoncées à l'alinéa 2 de cet article, les administrateurs sont désignés par les membres du conseil d'administration de la Fondation en fonction.

Le membre de la Famille Grand-Ducale proposé par le Grand-Duc et le directeur du Service National de la Jeunesse sont d'office membres du conseil d'administration.

Au moins un tiers des membres du conseil d'administration doivent faire partie de l'une des organisations associées au programme de la Fondation telles que définies à l'article 12 et être proposés par celle-ci.

Le conseil d'administration de la Fondation peut révoquer les administrateurs qui auront fait preuve de négligence ou d'impéritie, qui ne remplissent pas les obligations qui leur sont imposés par la loi ou par les statuts, disposent des biens de l'institution contrairement à leur destination ou pour des fins contraires à l'ordre public.

Tout changement dans la composition du conseil d'administration est publié au Mémorial.

Art. 8. La fonction de président du conseil d'administration est exercé par le membre de la Famille Grand-Ducale qui fait partie du conseil d'administration en vertu de l'alinéa 5 de l'article 7.

Sauf décision contraire du conseil d'administration, la fonction de vice-président est exercée par le directeur du Service National de la Jeunesse.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un secrétaire et un trésorier.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation et pour effectuer tous les actes qui tendent à la réalisation de son objet social, de gestion et de disposition du patrimoine qui rentrent dans son objet.

Il dresse ou modifie le programme des dépenses de la Fondation, décide toutes subventions, en détermine les bénéficiaires et en arrête les modalités d'octroi et de contrôle d'affectation.

Il décide du placement et de la disposition des capitaux, de l'emploi des revenus de la Fondation, de l'administration de la gestion et de l'utilisation des biens sociaux.

Il peut accepter des donations et des legs faits à la Fondation, sous réserve de l'autorisation prévue à l'article 36 de la prèdite loi du 21 avril 1928.

Le conseil d'administration représente la Fondation judiciairement et extrajudiciairement.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou une partie de ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Fondation à un seul ou conjointement à plusieurs administrateurs ou même à d'autres mandataires.

La Fondation est valablement représentée dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires par les signatures conjointes de deux administrateurs. Concernant les actes qui relèvent de la gestion journalière des affaires de la Fondation, la Fondation est valablement représentée par l'administrateur ou le mandataire auquel les pouvoirs de la gestion journalière ont été délégués.

Le conseil d'administration peut instaurer un organe consultatif.

Le conseil d'administration peut nommer un coordinateur pour chaque domaine de la Fondation qui sont les talents et compétences, l'expédition, les activités sportives et le service à autrui. Ces coordinateurs, qui ne doivent pas nécessairement faire partie du conseil d'administration, sont chargés de l'organisation pratique de l'offre d'activités pour jeunes dans le domaine respectif.

Les pouvoirs du conseil d'administration énoncés ci-dessus sont énonciatifs et non pas limitatifs.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de la Fondation l'exigent, mais au moins deux fois par an pour gérer les affaires de la Fondation et y prendre les décisions qui s'imposent, pour arrêter les comptes annuels et établir le budget de la Fondation.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou du vice-président, ou de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Si dans une première réunion le quorum nécessaire n'est pas atteint, une deuxième réunion est convoquée avec le même ordre du jour; à cette réunion le conseil d'administration pourra valablement délibérer quel que soit le nombre d'administrateurs présents. La deuxième réunion ne pourra se tenir moins de huit jours après la première.

Les séances du conseil sont dirigées par le président ou le vice-président, et, en leur absence, par l'administrateur le plus ancien en rang.

Un administrateur absent peut donner par écrit mandat à un de ses collègues pour le représenter aux délibérations du conseil, un même membre ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues absents.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui dirige la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont signés par deux membres au moins. Les procès-verbaux sont actés dans un registre et pourront être consultés par les membres au siège de la Fondation.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes par le président ou, le vice-président ou à leur défaut par deux autres administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration désignera un réviseur d'entreprises ou un expert comptable agréé et lui confèrera tous les droits de surveillance et le contrôle des opérations de la Fondation.

Il fixera la durée du mandat du réviseur d'entreprises respectivement de l'expert comptable agréé qui est renouvelable.

Chapitre VI. Organisation associées

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer organisation associée au programme du Mérite Jeunesse Luxembourg tout organisme ayant exprimé par écrit son désir de participer au programme et son adhésion aux valeurs et principes de la Fondation.

Le conseil d'administration publie annuellement une liste des organisations admises comme organisations associées au programme de la Fondation.

Chapitre VII. Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

La gestion financière fera l'objet d'une comptabilité régulière.

Dans les deux mois qui suivent la clôture d'un exercice, le conseil d'administration établit les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice subséquent. Dans le même délai, lesdits comptes et le budget sont communiqués au Ministre de la Justice et publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 34 de la loi du 21 avril 1928.

Chapitre VIII. Modification des statuts

Art. 14. Les statuts peuvent être modifiés par une résolution du conseil d'administration prise à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés. La délibération devra être confirmée par une deuxième résolution à prendre à un intervalle d'au moins un mois, mais n'excédant pas trois mois et dans les mêmes conditions.

Les modifications aux statuts n'entreront en vigueur qu'après avoir été approuvées par "arrêté grand-ducal".

Toute modification aux statuts sera publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il ne pourra jamais être porté atteinte au caractère de neutralité sociale, politique et religieuse de la Fondation.

Chapitre IX. Dissolution

Art. 15. En cas de disparition de la Fondation par dissolution ou liquidation ou de toute autre façon, ses biens seront dévolus, sur décision du conseil d'administration, à une autre fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal.

Frais:

Les frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la présente assemblée générale s'élèvent approximativement à MILLE EURO (1.000.- Euro).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête es présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, le cas échéant représentés comme indiqué ci-avant, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GuillaumeDeLuxembourg, Metz, Bley, Gilbert, Hausemer, Karmeyer, Muller, Bredimus-Kohnen, Kunsch, Pauly, Baumann, Rijckevorsel, Crochet, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 29 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11496. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la fondation sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 19 octobre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009138953/209.

(090168212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Quiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 64.617.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009138789/12.

(090168082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Aloha International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009138772/12.

(090167639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Broadtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009138907/9.

(090168290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.
